



COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE  
06000 NICE

Nice, le 19 avril 2018

Les fonctionnaires du Tribunal d'Instance  
de NICE

A

Madame La garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice

s/c

Monsieur le Premier Président  
de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence  
Monsieur le Procureur Général  
près ladite Cour

s/c

Monsieur le Président  
du Tribunal de Grande Instance de NICE  
Monsieur le Procureur de la République  
près ledit Tribunal

s/c

Madame la Première Vice-Présidente  
du Tribunal d'Instance de NICE  
Madame la Directrice de greffe  
du Tribunal d'Instance de NICE

Objet : Lettre ouverte – Projet de loi de programmation pour la Justice

Madame Le Garde des Sceaux,

Nous avons l'honneur de vous adresser la lettre ouverte rédigée par les agents du Tribunal d'Instance de Nice, inspirée par le projet de loi de programmation pour la Justice 2018-2022.

Nous restons à votre disposition pour tout échange portant sur vos idées et les nôtres.

Les greffiers et agents  
du Tribunal d'Instance de NICE

## *La Proximité, notre métier, notre fierté*

Tristesse, incompréhension, colère et surtout le sentiment que notre travail et notre investissement quotidien ne comptent pas...

Voici ce que nous ressentons, nous, personnels de greffe du tribunal d'instance, à la lecture du projet de loi de réforme de la justice et à l'annonce de la suppression des tribunaux d'instance. Car c'est bien de suppression qu'il s'agit pour les 153 tribunaux d'instance qui vont être absorbés par les tribunaux de grande instance et les 127 tribunaux d'instance qui vont devenir des chambres détachées du tribunal de grande instance perdant leur autonomie et une partie de leurs compétences (surendettement, saisies des rémunérations, injonctions de payer).

Nous n'avons pas de grands procès médiatiques faisant la une de tous les journaux mais des gens démunis avec des problématiques du quotidien, des justiciables qui n'intéressent pas grand monde de si petites affaires, oui mais pour eux l'affaire de leur vie. Ils ne sont pas victimes dans une procédure pénale mais ont bien souvent le sentiment d'être victime, d'une société, d'un artisan, d'un bailleur indélicat, d'une situation sociale subie, et s'ils saisissent la Justice, c'est le plus souvent après avoir tenté de trouver des solutions par ailleurs.

Car ce qui est en danger, c'est aussi et peut être d'abord, la Justice et son rôle qui consiste non seulement à dire le droit, à trancher mais également à entendre, écouter, à échanger pour que la décision de justice puisse être comprise, acceptée et donc respectée, pour qu'enfin cesse le sentiment d'injustice.

Comment pourra-t-on encore parler de service public, lorsque les plus démunis, les plus fragiles des justiciables ne pourront avoir accès à un juge, à la justice, à une personne physique ?

Comment pourra-t-on apaiser, canaliser les tensions, lorsque le justiciable ne rencontrant plus son juge, recevra la décision qu'il attend fébrilement car "c'est son affaire", par voie électronique ?

Que sera une Justice qui aura remplacé le contact humain par un écran d'ordinateur ?

Pour la plupart d'entre nous, travailler au sein d'un tribunal d'instance n'est pas le fruit du hasard mais c'est un véritable choix.

Travailler au sein d'un tribunal d'instance :

- c'est faire le choix de travailler au plus près des justiciables, notamment ces justiciables qui sans être éligibles à l'aide juridictionnelle n'ont pas les moyens financiers de prendre un avocat, ces justiciables qui ont besoin d'écoute et d'aide, et qui ne savent souvent pas utiliser internet, ni n'ont forcément le temps d'attendre des mois pour avoir une décision, toutes ces personnes qui se retrouvent un vendredi avec un compte bancaire bloqué, ou une décision d'expulsion qui les paniquent quand ils pensent que l'huissier va les mettre à la rue sans préavis, dès le lendemain.

-c'est acquérir des compétences et un savoir-faire dans des contentieux techniques et particuliers (surendettement, protection des majeurs, vérification des comptes de tutelle, certificats de nationalité, saisies des rémunérations, injonctions de payer nationales et européennes, contentieux locatif, contentieux électoral, contentieux de la consommation, règlement des petits litiges européens,...)

-c'est faire le choix, malgré une charge importante de travail, de toujours se montrer disponible pour le justiciable, qui bien souvent nous remercie d'être là car bien qu'en bout de leur parcours, ils nous disent souvent que nous sommes les premiers interlocuteurs qu'ils ont pu rencontrer

Travailler au sein d'un tribunal d'instance, c'est aussi faire le choix de travailler dans une juridiction à échelle humaine au sein d'une équipe qui communique et échange sur les améliorations à apporter à ses méthodes de travail.

Car nous ne sommes pas opposés au changement. Bien au contraire. Nous adapter aux lois nouvelles fait partie intégrante de notre fonction et nous sommes les premiers à déplorer la vétusté et la lenteur de nos systèmes informatiques notamment. Nous sommes plus que favorables au développement des nouvelles technologies dans la mesure où celles-ci ne font pas disparaître l'aspect humain de notre métier.

Nous sommes attachés à la justice de proximité. Notre souhait est de continuer à exercer nos fonctions au sein d'un tribunal d'instance, juridiction autonome et clairement identifiée par les justiciables. Nous voulons continuer à pouvoir maîtriser nos choix de carrière, nous épanouir professionnellement et trouver une motivation quotidienne au sein de services que nous avons choisis. Nous ne voulons pas devenir des variables d'ajustement des effectifs du tribunal de grande instance, des ETP qu'on va placer et déplacer au gré des arrêts maladie et des vacances de poste.

Pourquoi devoir supprimer des juridictions et tenter d'assécher les contentieux du quotidien? La Justice ne se résume pas au contentieux pénal, bien au contraire. Pourquoi tenter d'affecter l'intégralité des moyens disponibles à ce contentieux, plutôt que de les augmenter?

Comment pour un justiciable retrouver foi dans une Justice qu'il ne pourra plus saisir? Qu'il ne saura plus saisir car selon l'endroit du territoire où il se trouve, son contentieux sera dévolu à une chambre détachée ou un TGI? Qu'il ne comprendra plus car il aura le sentiment que sa décision aurait pu être différente s'il s'était trouvé dans le département d'à côté?

Donner à la Justice les moyens de fonctionner, ce n'est pas demander à un train à vapeur d'être aussi performant qu'un TGV. Or la performance, si elle est souvent assimilée à la vitesse, se perd dans la précipitation....Donnons du sens au "Service Public" en maintenant ce lien avec les justiciables, rendons nos outils plus performants à l'ère du tout numérique, sans occulter que la Justice est avant tout humaine.

Pour toutes ces raisons, nous, personnel de greffe, lançons aujourd'hui ce SOS : le SOS d'un tribunal d'instance en sursis et d'une justice de proximité condamnée à disparaître... Nous demandons le maintien de tous les tribunaux d'instance en tant que juridictions autonomes.

Le 18/04/2018

Le greffe du Tribunal d'Instance de NICE



COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE  
06000 NICE

Nice, le 19 avril 2018

Les fonctionnaires du Tribunal d'Instance  
de NICE

A

Madame Monsieur le député/sénateur

Objet : Projet de loi de programmation pour la Justice 2018-2022

Monsieur le Député,

Nous avons l'honneur de vous adresser la lettre ouverte rédigée par les agents du Tribunal d'Instance de Nice, inspirée par le projet de loi de programmation pour la Justice 2018-2022.

Professionnels de Justice exerçant au contact des justiciables les plus démunis, nous sommes convaincus de l'importance de maintenir les Tribunaux d'Instance comme entité autonome en ce que ces juridictions sont clairement identifiées par les publics concernés, en ce qu'elles forment un ensemble homogène de contentieux permettant l'appréhension globale de la situation des plus démunis (tutelles, saisies des rémunérations, surendettement...), en ce qu'elles sont enfin composées de fonctionnaires et magistrats spécialisés dans des contentieux techniques, spécialisations qui seraient amenées à se dissoudre au sein de structures judiciaires de taille plus importante et aux contentieux diversifiés.

Le greffe du TI de NICE reste à votre disposition pour tout échange et vous prie de d'agréez, Monsieur le Député, l'expression de sa considération la plus distinguée.

Les greffiers et agents  
du Tribunal d'Instance de NICE